

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 33 (1987)
Heft: 7-8

Rubrik: Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

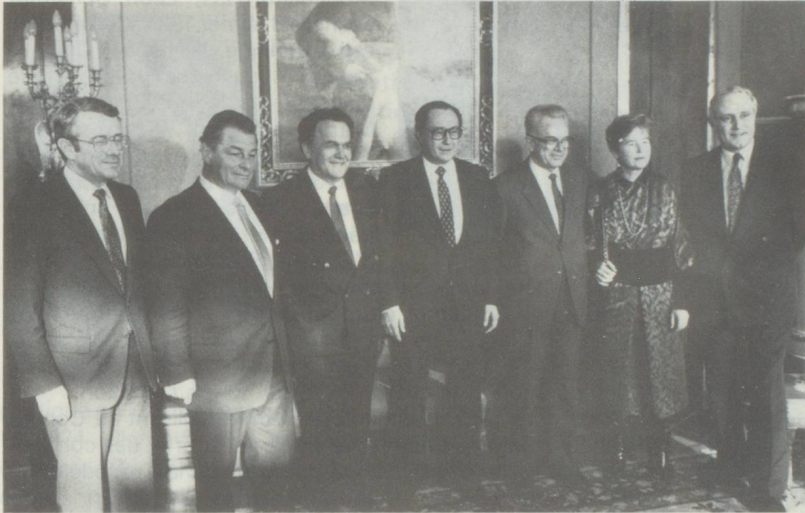
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique fédérale

par Raymond Gremaud



Le Conseil fédéral, un gouvernement collégial



Le Conseil fédéral in-corpore

autre rapport de force aujourd'hui. Depuis 1959, c'est la formule dite magique qui prévoit : deux radicaux, deux démocrates chrétiens, deux socialistes et un démocrate du centre. Qui tous, jouent le jeu d'une autorité collégiale, renonçant ainsi à exprimer un avis divergent en public s'ils ont été majorisés au collège gouvernemental.

Cette formule magique est soumise à des remises en question régulières. La plus menaçante a découlé de l'élection d'Otto Stich, le 7 décembre 1983. Les socialistes - qui avaient présenté Lilian Uchtenhagen - ont considéré comme un affront le choix du Parlement et envisagé de retirer leur représentant au gouvernement. Mais cette formule, qui permet au Conseil fédéral d'intégrer les principales composantes politiques du Parlement, a tellement d'avantages - et Otto Stich tant de qualités socialistes - que la colère a fini par se calmer.

La formule magique n'est pas la seule à vaciller parfois. Les rapports de force entre le Conseil fédéral et le Parlement doivent ainsi constamment être évalués. Plus que par le passé, les Chambres ont tendance à montrer les dents. Il semble que pour ménager les parlementaires, le Conseil fédéral refuse de moins en moins de motions et de postulats. Telle intervention est-elle recevable sur tel ou tel point seulement, le Conseil fédéral l'accepte pour éviter de se faire un ennemi. C'est un signe. Autre manifestation de certaines tensions, le discours des redoutables commissions de gestion et des finances. N'est-on pas allé jusqu'à indiquer au Conseil fédéral comment il devait organiser un tel département ?

On constate aussi que le Conseil fédéral est de plus en plus souvent pris à contre-pied. Si la majeure partie des projets gouvernementaux passent toujours bien la rampe, les coups de boutoirs du Parlement viennent de moins en moins rares. C'est ainsi qu'il a fait face au fameux « coup de force » du 26 février 1986, où le Conseil fédéral avait imposé des hausses massives des droits de douane sur le mazout et le gaz. C'est ainsi qu'il a carrément refusé d'entrer en matière à propos de mesures en faveur de la presse, qu'il s'est rebiffé contre la version gouvernementale de la politique coordonnée des transports, qu'il a refusé de soumettre les agents énergétiques à l'ICHA (impôt sur le chiffre d'affaires) ou qu'il a finalement balayé un projet limitant les crédits à la consommation après plus d'une décennie de débats épiques.

Si l'on ajoute le mémorable et cinglant refus populaire du projet d'adhésion à l'ONU, on en tirera pour conclusion que le Conseil fédéral devra mieux rechercher le consensus dans l'élaboration des prochaines « Grandes lignes » de la politique gouvernementale. Cinq fois déjà, la dernière en 1984, le gouvernement a présenté ses options et ses priorités pour la législature à venir. Même si ce programme sans effet juridique immédiat n'engage que le Conseil fédéral, il est sage qu'il s'appuie sur une large adhésion. Sans être un échec, le dernier programme a montré que les temps sont plus difficiles pour le gouvernement.

Qui gouverne vraiment la Suisse ? La Constitution fédérale est claire à ce sujet, dont l'article 95 précise que le Conseil fédéral est l'« autorité directoriale et exécutive supérieure de la Confédération ». En réalité, le système démocratique helvétique est tel que le Conseil fédéral n'a de loin pas les coudées aussi franches que les gouvernements étrangers.

C'est qu'aucun autre Etat n'a doté son peuple de droits aussi larges que l'initiative et le référendum. Par ailleurs le Parlement suisse dispose de droits étendus dans la conduite des affaires de l'Etat. L'observateur dira même que durant la législature quadriennale qui se termine cette année, les frictions entre les Chambres et le Conseil fédéral ont été révélatrices. Sans cependant menacer un système qui a fait ses preuves depuis belle lurette.

Sept en 1848, nos conseillers fédéraux demeurent sept aujourd'hui. Radical seulement jusqu'en 1891, le Conseil fédéral connaît un tout

Nos sept Conseillers fédéraux



L'ancien !

Pierre Aubert, Président de la Confédération chef du Département des affaires étrangères.

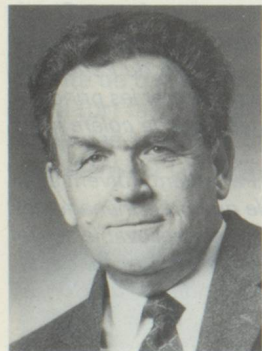
Originaire de Savagnier (NE), Pierre Aubert est né à La Chaux-de-Fonds le 3 mars 1927. Il est protestant. Après des études de droit aux universités de Neuchâtel et Heidelberg, il pratiqua la profession d'avocat dans sa ville natale. Pierre Aubert a épousé Anne-Lise Borel en 1953. Un garçon et une fille sont nés de cette union. Inscrit

au Parti socialiste depuis 1958, il siégea au Conseil général de La Chaux-de-Fonds de 1960 à 1968, année où il présida, puis au Grand Conseil neuchâtelois de 1961 à 1975. Il fut élu à la présidence de ce législatif en 1969/70.

De 1971 jusqu'à son élection au Conseil fédéral, où il succède, le 7 décembre 1977, à Pierre Graber, Pierre Aubert fut député au Conseil des Etats. Il fit notamment partie des commissions permanentes militaires et des affaires étrangères et fut membre de la délégation parlementaire suisse à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Elu conseiller fédéral le 7 décembre 1977, Pierre Aubert devint patron du Département des affaires étrangères qu'il occupe toujours. Président de la Confédération en 1983 déjà, il est reparti pour un tour présidentiel cette année.

Pour une Suisse neutre, mais très présente sur la scène internationale, Pierre Aubert a poussé le dossier de l'adhésion de l'ONU jusqu'au formidable échec face au peuple, le fameux 16 mars 1976. Aujourd'hui, c'est la Charte sociale européenne qu'il aimerait bien faire ratifier. Avec Pierre Aubert, la Suisse est très active dans le cadre de la CSCE. Dans une Europe marquée par les tendances à l'intégration, le Département des affaires étrangères veille également à ce que la Suisse ne demeure pas isolée. Apôtre de la paix, Pierre Aubert rêve d'une nouvelle conférence de Genève sur le Proche Orient.



Le tombeur de la première candidate au Conseil fédéral !

Otto Stich, vice-président de la Confédération, chef du Département fédéral des finances.

Né le 10 janvier 1927 à Dornach, Otto Stich est originaire de Kleinfelden (SO). Il est catholique. Il obtient son Dr en économie politique de l'Université de Bâle en 1955, puis enseigne dans différentes écoles jusqu'en 1971. Cette année-là, il entre comme chef du personnel du groupe Coop. Malgré

une longue et assidue présence au Conseil national - soit de 1963 à 1983 -, Otto Stich s'est fait peu connaître hors du Parlement où il était apprécié comme un fin connaisseur de dossiers. Membre et président des importantes commissions économiques et des finances, Otto Stich a aussi présidé le groupe socialiste du Conseil national.

Son nom a fait la une des journaux dès le 7 décembre 1983, jour où il coiffait Lilian Uchtenhagen, la candidate officielle des socialistes à la succession de feu Willi Ritschard. A l'origine de la plus sérieuse remise en question de la participation socialiste au Conseil fédéral depuis 1959, date d'introduction de la formule magique (2 radicaux, 2 PDC, 2 socialistes et un UDC au gouvernement), Otto Stich n'est aujourd'hui plus contesté par

les siens. A la tête du Département fédéral des finances, Otto Stich, parti d'une ère de déficits chroniques, a pu annoncer un bénéfice avoisinant les 2 milliards de francs pour le dernier exercice. Il peut donc tranquillement mettre en place sa politique pour l'introduction d'un nouveau régime des finances dès 1994 pour ancrer définitivement les plus importantes sources de revenus dans la Constitution, pour la modernisation de la comptabilité (même structure pour les cantons), le frein aux dépenses ou la décentralisation de quatre offices fédéraux à Granges, Bienne, Neuchâtel et Bâle.



Le deuxième Monsieur Prix !

Léon Schlumpf, Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie

Originaire de Felsberg/GR et de Mönchaltorf/ZH, Léon Schlumpf est né le 3 février 1925 à Felsberg. Il est catholique. Il étudie à Coire et Zurich et ouvre sa propre étude d'avocat et de notaire en 1951. Marié à Trudi Rupp, Léon Schlumpf a encore une fille. Elu de l'Union démocratique du centre au Grand Conseil grison en 1955, Léon Schlumpf devient conseiller d'Etat en 1966. Il dirige le département

de l'intérieur et de l'économie publique jusqu'en 1974. En 1966, Léon Schlumpf entre au Conseil national où il siège jusqu'en 1974, année de son élection au Conseil des Etats. Du 1^{er} juillet 1974 à la fin 1978, il est le deuxième Monsieur Prix de la Confédération avec charge de lutter contre l'inflation.

Le 5 décembre 1979, les chambres réunies l'élisent au Conseil fédéral où il dirige le Département des transports, des communications et de l'énergie. Il a été président de la Confédération en 1984.

Léon Schlumpf dispose d'un des départements les plus lourds par les temps qui courent. Tandis qu'il a en partie déblayé le terrain avec le dossier des médias, il se trouve face à d'énormes échéances, s'agissant des transports. En décembre de cette année, le peuple aura à se prononcer sur le concept de RAIL 2'000, valant quelque 7 milliards de francs tandis que la politique coordonnée des transports sera tranchée au printemps 1988. Cette année-là sera l'année de l'énergie, a annoncé Léon Schlumpf, qui aimerait notamment imposer une taxe sur l'énergie.



L'étoile filante !

Jean-Pascal Delamuraz, Département de l'économie publique

Originaire de Longirod (VD), Jean-Pascal Delamuraz est né le 1^{er} avril 1936 à Paudex, près de Lausanne. Il est protestant, marié et père d'un fils et d'une fille. Licencié en sciences politiques de l'Université de Lausanne, il commence sa carrière professionnelle en tant qu'adjoint du directeur administratif de l'EXPO 64 de Lausanne.

En 1965, premier secrétaire général permanent du Parti radical vaudois, il entre au législatif de Lausanne. C'est le début d'une carrière politique menée à la vitesse de l'étoile filante. En 1970, il est élu à la Municipalité. Quatre ans plus tard, âgé de 38 ans, il succède à Georges-André Chevallaz comme syndic de Lausanne. Elu au Conseil d'Etat vaudois en 1981, M. Delamuraz dirige le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

De 1975 à son élection au Conseil fédéral en 1983, Jean-Pascal Delamuraz siège au Conseil national, où il préside notamment l'importante commission de gestion. Chef du Département militaire fédéral dès le 1^{er} janvier 1984, M. Delamuraz opte pour le Département fédéral de l'économie publique en janvier 1987. Au Département militaire fédéral, il empêche l'achat du char de combat Léopard II de se transformer en affaire, tandis qu'à son nouveau poste, Jean-Pascal Delamuraz affronte un dossier agricole devenu épineux et navigue avec sérénité entre les enjeux de l'« Uruguay Round », c'est-à-dire les négociations commerciales multilatérales engagées depuis près d'un an dans le cadre du GATT, et ceux de l'intégration européenne où la Suisse souhaite être partie prenante par un certain nombre d'accords ponctuels.



La première femme dans l'histoire du gouvernement !

Elisabeth Kopp, Département de Justice et Police

Elisabeth Kopp, née Ihlé, a vu le jour à Zurich, le 16 décembre 1936, et est originaire de Zumikon/ZH, Lucerne et Niederönz/BE. Protestante, elle est mariée avec l'avocat Hans W. Kopp et mère d'une fille aujourd'hui adulte. Licenciée en droit de l'Université de Zurich, Elisabeth Kopp commence sa carrière

politique en 1970, à l'exécutif de la riche commune de Zumikon. En 1974, elle devient la première présidente de commune du canton de Zurich et le reste jusqu'en 1984. D'avril à octobre de cette année-là, elle est vice-présidente du Parti radical démocratique suisse.

Elue au Conseil national en 1979, Elisabeth Kopp devient, le 2 octobre 1984, la première femme à entrer au Conseil fédéral. Elle succède au radical zurichois Rudolf Friedrich, qui a démissionné après l'un des plus courts règnes gouvernementaux, physiquement vaincu par le poids des dossiers. C'est que les principales tâches du Département de Mme Kopp sont sévères : difficile politique en matière de réfugiés, réforme du droit pénal, répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, travaux relatifs à la révision totale de la constitution, sans compter les problèmes liés aux gaz d'échappement des véhicules, à la protection des données, au droit des sociétés anonymes ou à l'aménagement du territoire.



Le premier Appenzellois !

Arnold Koller, Département militaire fédéral

Né le 29 août 1933 à Appenzell, marié à Erica Brander, père de deux filles, Arnold Koller est catholique. Comme son prédécesseur Kurt Furgler, il est originaire du canton de Saint-Gall (Gossau). Dr en droit de l'Université de Fribourg, avocat, Arnold Koller a fait des études complémentaires aux

USA, à Berkeley. Il travail au service juridique des PTT, à la commission des cartels avant de devenir président du tribunal

cantonal d'Appenzell Rhodes intérieures en 1973. Il est professeur ordinaire à la Haute école de Saint-Gall dès 1980.

Conseiller national depuis 1971, Arnold Koller préside le groupe PDC de l'Assemblée fédérale de 1980 à 1984, année où il est élu à la présidence de la Chambre du peuple. Le 10 décembre 1986, il est élu par l'Assemblée fédérale et devient le patron du Département militaire fédéral. Il a déjà dû faire face, avec succès, à l'initiative socialiste demandant le référendum sur les dépenses militaires et doit réagir contre l'initiative qui vise la place d'armes de Rothenthurm, sur laquelle le peuple et les cantons se prononceront le 10 décembre prochain. Arnold Koller entend défendre l'identité et l'indépendance nationale, bien sûr. Mais il veut aussi relever les défis de notre temps dans le respect de nos traditions et de notre histoire, et favoriser l'épanouissement du fédéralisme tout en encourageant l'esprit de solidarité national et international en faveur des moins bien lotis.



Le latin quadrilingue !

Flavio Cotti, Département fédéral de l'intérieur

Flavio Cotti est né le 18 octobre 1939 à Muralto, près de Locarno. Catholique, il est originaire de Prato Sornico, dans le Val Maggia. Il a fréquenté le collège de Sarnen et fait son droit à Fribourg avant d'ouvrir une étude d'avocat et notaire à Locarno. Marié à Renata Naretto, Flavio Cotti est père d'une fille.

Flavio Cotti s'est lancé très jeune dans la politique : à 25 ans, il entre au législatif de Locarno. Trois ans plus tard, il fait son entrée au Grand conseil tessinois. Et, à 36 ans, il devient conseiller d'Etat au Tessin. Ministre de l'intérieur d'abord, il dirige ensuite pendant huit ans le département de l'économie, de la justice et des affaires militaires. Il a présidé le gouvernement tessinois en 1977 et en 1981. Elu en 1983 au Conseil national, Flavio Cotti préside aussi le Parti démocrate chrétien du Tessin et du pays. Il succède à Alfons Egli, les Chambres fédérales l'ayant élu le 10 décembre 1986, soit le même jour qu'Arnold Koller.

Le Conseil fédéral a confié à Flavio Cotti un Département de l'intérieur riche et complexe. L'environnement, c'est lui. La recherche et les universités, c'est lui. La santé et la sécurité sociale, c'est encore lui. Au chapitre de la culture, c'est encore lui ! - Flavio Cotti songe à renforcer l'article 116 de la Constitution pour mieux protéger les minorités. C'est que quadrilingue presque parfait, il est à l'aise chez chacun, aussi bien que sur la scène internationale.

Raymond Gremaud